



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

Tomblaine, le 9 avril 2021

COMMUNIQUE OFFICIEL

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de clubs,

La Ligue du Grand Est, mais aussi la Fédération et les Comités Départementaux, ne sont pas insensibles aux difficultés des clubs du fait de la crise sanitaire que nous ne finissons pas de traverser.

Des mesures financières ont déjà été prises au niveau régional, comme le gel des tarifs, ou encore un Fonds de Solidarité spécifique Tennis de Table Grand Est en fin d'année 2020.

L'arrêt de la pratique sportive amateur en intérieur est une décision gouvernementale. Cet état de fait, nous le subissons autant que nos clubs et licenciés, et soyez certains que nous le regrettons.

Le Conseil Fédéral a désormais acté pour la saison 2020/2021 la fin du championnat par équipes de niveau national, ainsi que l'arrêt de toutes les compétitions individuelles nationales.

De plus, le Président Fédéral Gilles ERB a adressé un courrier à l'ensemble des clubs, comités et ligues en date du 22 mars dernier, dans lequel il détaille les diverses mesures prises par la Fédération Française au titre du plan d'urgence et du plan de relance. Il est disponible sur notre site internet en libre accès, et je partage la position de la FFTT et l'état d'esprit des élus fédéraux tels qu'explicités.

Je compléterai en précisant que l'adhésion à un club n'implique pas simplement une prestation dispensée à la séance, comme tout consommateur. L'adhérent entre ainsi dans une structure associative permettant l'accès aux activités proposées (*participation aux compétitions, aux activités de loisir, aux entraînements dirigés, à la vie du club, à la formation, à des activités solidaires, à la couverture d'une assurance...*). Il s'engage aussi dans un fonctionnement fédéral d'intérêt général au service de tous. C'est le principe même de la vie associative, cette loi de 1901 ou 1908 qui préserve nos valeurs d'universalité et arrive encore à résister au «sport marchand», et qui permet à nos licenciés d'exercer leur discipline à un prix qui est bien loin de sa juste valeur.

Mais ceci n'exclut pas, bien sûr et à tous niveaux, des solutions, des gestes compensatoires ou des aides à la re-fidélisation.

Pour apporter aux clubs et licenciés du Grand Est la meilleure réponse possible, il nous semblait primordial d'attendre la position officielle de la FFTT afin d'assurer une cohérence entre les différents échelons.

Nous avons ainsi réfléchi au niveau régional à la fois sur un **plan d'urgence** (par rapport à des prestations de service non effectuées) et sur un **plan de relance** pour la rentrée. Pour être efficace, celui-ci se devra d'être bien pensé, concerté et surtout cohérent entre les différentes instances (FFTT, LGETT, CD mais aussi clubs).

Réuni de façon exceptionnelle hier soir, le Conseil de Ligue a d'ores et déjà acté les décisions suivantes :

1/ Au niveau sportif :

Alignement sur les décisions fédérales, et **arrêt définitif des épreuves officielles individuelles et par équipes** de la saison en cours.

D'autres épreuves moins contraignantes et des tournois pourront évidemment se tenir si la situation s'améliore et que l'état l'autorise.

2/ Mise en place d'un plan d'urgence régional doté de 84.000 € :

En s'alignant sur les décisions fédérales, la Ligue aurait pu affecter un montant d'environ 53K€ à un plan d'urgence régional (correspondant à 11/14^{ème} de la part régionale du championnat par équipes territorial et ¼ de la part régionale du Critérium Fédéral).



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

La Ligue a finalement décidé de bonifier largement la décision fédérale (+60%) **en affectant au Plan d'Urgence régional un montant d'environ 84K€** (correspondant à l'intégralité de la part régionale du championnat par équipes territorial, l'intégralité de la part régionale et départementale du Critérium Fédéral, ainsi que le solde restant de la part Ligue au Fonds de Solidarité de 2020).

Le Conseil de Ligue a également décidé de rendre ce plan d'urgence accessible facilement à tous les clubs du Grand Est. Ils pourront, sur simple demande en ligne et selon leur volonté, soit :

- a. Bénéficier d'un retour direct selon les prestations non réalisées pour chaque club ($\frac{1}{4}$ CF et 11/14^{ème} Championnat), sous forme d'une aide correspondante affectée au compte-club pour la saison 2021/2022 ;
- b. Déposer une demande pour financer des actions liées à la relance (appel à projet). Le montant accordé à ce titre ne pouvant être inférieur au titre a.

3/ Réflexion relative au Plan de Relance :

Des mesures sont à l'étude au niveau national, y compris un éventuel effort sur les licences de la saison 2021/2022. Elles seront discutées lors d'un **Grenelle** programmé en avril et en mai 2021.

En la matière, il n'y a pas lieu de se précipiter plus que de raison. Il faudra être prêt à la rentrée et l'efficiace espérée et nécessaire d'une telle mesure à destination de nos clubs et licenciés, impose à la Ligue d'être en attente des échanges qui auront lieu lors du prochain Grenelle du Tennis de Table.

Le Conseil de Ligue a néanmoins voté le principe d'une **participation de la Ligue à un éventuel effort fédéral** (*remise ou ristourne sur la quote-part régionale licence 2021/2022 par exemple, ou encore aides ciblées vers les dirigeants de club car ils seront indispensables à une relance réussie*) selon les moyens disponibles et les montants apportés par le Fonds de Solidarité DGFIP mis en place par l'Etat et les régions.

Dans ces temps troublés, vous constatez que vos élus et les services régionaux, qui restent à votre disposition, sont loin d'être inactifs. La gestion de la crise est la préoccupation première et la priorité de la Ligue. Nous pouvons vous l'assurer.

Pour finir, je souhaitais vous informer que votre club pourra également très prochainement prétendre à des aides fédérales si sa situation financière est préoccupante et dégradée : un fonds de solidarité FFTT, doté de 100.000 €, sera déployé sous peu et le dépôt des demandes se fera via un questionnaire en ligne. A ce jour, vous n'êtes également pas sans savoir que votre club peut prétendre à des aides gouvernementales. Je vous invite à les demander si ce n'est déjà fait et, si besoin, le service fédéral dédié (covid19@fftt.email) est à vos côtés pour vous accompagner.

Je sais pouvoir compter sur votre passion pour notre discipline et le sport amateur en général, mais aussi sur votre solidarité, votre engagement et votre créativité. C'est ensemble que nous construisons la meilleure sortie de crise possible.

En espérant que très vite nous pourrions nous retrouver, en toute sécurité, dans nos salles,
Recevez mes meilleures salutations sportives,

Le Président de la Ligue du Grand Est de Tennis de Table,
Christophe PORTE